

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025-</b> <b>11/9/38</b> <b>DOSSIER N°7180</b>	<b>PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS, DITES...23!" - AIDES INDIVIDUELLES</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS,  
DITES...23!" - AIDES INDIVIDUELLES**



### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU les délibérations n°CD2020-02/2/22 de l'Assemblée Départementale du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé et n°CD2020-06/2/20 de l'Assemblée Départementale du 26/06/2020 intégrant le dispositif dans le règlement départemental des aides ;

VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11/10/2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé (PDAS) « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;

VU les délibérations n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07/3/29 de l'Assemblée Départementale du 04/07/2025 approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du PDAS ;  
 VU le budget de l'exercice,  
 VU le rapport CP2025-11/9/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les modifications apportées au contrat d'engagement réciproque au titre de la bourse d'études accordée lors de la commission permanente du 08/10/2021 relatives aux conditions d'engagement du Bénéficiaire, Mme O. P-B., afin qu'elle puisse bénéficier des conditions du nouveau Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! » adopté par la délibération n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024, notamment pour l'article 3 dudit contrat, concernant les conditions d'engagement du bénéficiaire et les délais de son installation.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'engagement réciproque lié à la bourse d'études du bénéficiaire Mme O. P-B., joint en annexe confidentielle à la présente délibération dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! » ;
- d'accorder au bénéficiaire, l'aide liée à la bourse d'études, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! » ;

DEMANDEUR	SPÉCIALITÉ	AIDE ACCORDÉE
C. V.	ORTHOPTIE 2 <sup>e</sup> année (ILFOMER - Limoges)	Bourse d'études  pour la 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année  400 €/mois pendant 24 mois 9 600 €
<b>Total Bourse d'études</b>		<b>9 600 €</b> dont 1 200 € imputés en 2025

Une annexe confidentielle est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le contrat d'engagement réciproque lié à la bourse d'études, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! »

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**